



Janvier 2014

Petit historique et principales actions du Syndicat Mixte

Initialement dénommé « syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des bassins du Trégor », le syndicat a été créé par arrêté ministériel du 14 décembre 1974. Sa vocation initiale était de prévenir et limiter, par des aménagements hydrauliques, l'impact des crues sur la région morlaisienne suite à l'inondation catastrophique du 11 février 1974.

Des études de faisabilités ont été entreprises en vue d'édifier un barrage en amont de Morlaix. Le projet a été abandonné dans les années 83/84, principalement pour des raisons financières. L'action préventive deviendra la priorité, avec deux axes d'intervention, d'une part l'annonce des crues (mise en place de stations de jaugeage automatisées d'alerte), d'autre part la réalisation de travaux de restauration et entretien sur les cours d'eau du Queffleuth, du Jarlot et du Dourduff (contrats de rivières à partir de 1985).

En 1996, les statuts et missions du Syndicat Mixte sont modifiés, en vue de la réalisation des actions prévues dans le Contrat de baie de Morlaix. Désormais dénommée « Syndicat Mixte pour la Gestion des Cours d'Eau du Trégor et du Pays de Morlaix », la structure regroupe à cette époque les collectivités territoriales et syndicats suivants :

- Le département du Finistère ;
 - Les communes de Morlaix, du Ponthou, de Lannéanou et de Pleyber Christ ;
 - Le Sivom de Morlaix-Saint Martin des Champs ; (Morlaix, Saint Martin des Champs)
 - Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Lanmeur ; (Garlan, Lanmeur, Locquirec, Guimaec, Plouegat-Guerrand, Plouezoc'h, Plougasnou, Saint Jean du Doigt)
 - Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pen Ar Stang (Plougonven, Plouigneau, Plourin les Morlaix).
- Depuis 2008, trois communes ont adhéré au Syndicat Mixte : Botsorhel, Le Cloître Saint Thégonnec et Plouégat-Moysan, soit un total de 19 communes adhérentes actuellement.

La cartographie du territoire d'action est présentée en annexe de ce document.

Suite à une nouvelle révision des statuts intervenue en 2009, l'objet du Syndicat Mixte consiste aujourd'hui à assurer, promouvoir et participer à toute action contribuant au respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), du SDAGE Loire-Bretagne et de sa traduction locale, le SAGE « Léon - Trégor » sur les bassins versants suivants, intéressés en totalité ou en partie :

- la Pennélee,
- le Dossen ou rivière de Morlaix,
- le Queffleuth,
- le Jarlot,
- le Dourduff,
- le Douron,
- et tous les ruisseaux côtiers compris entre la rivière de Morlaix et le Douron.

De plus, la protection et la valorisation des patrimoines naturels de ces bassins versants, notamment par une gestion adaptée des milieux, entrent dans les objectifs du Syndicat Mixte.

Les principales missions du Syndicat Mixte.

Les missions actuelles du Syndicat Mixte peuvent être regroupées, pour l'essentiel, autour de trois pôles historiques complémentaires :

- la restauration et entretien des cours d'eau et leur préservation
- la reconquête de la qualité de l'eau
- la gestion des milieux naturels, notamment les zones humides et le bocage.

1) La restauration et l'entretien des cours d'eau.

- Objectifs des travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau :

- Limiter les risques de crue et soutenir les étiages marqués ;
- Favoriser le bon fonctionnement du milieu naturel (rôle d'autoépuration) ;
- Préserver la vie piscicole et les espèces faunistiques et floristiques liées aux cours d'eau.

- Historique et cadre institutionnel des travaux d'entretien de cours d'eau :

- Travaux réalisés dans le cadre de contrats de 5 ans appelés Contrats Restauration Entretien (CRE) signés avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et bénéficiant de financements complémentaires du Conseil Général du Finistère ;

- Premier CRE : signé pour la période 1998 à 2002 ; second CRE signé pour la période 2004 à 2008 ; 3^{ème} CRE : Volet Milieux Aquatiques (VMA) couvrant la période 2009-2012.

- Territoire concerné, moyens :

- Travaux réalisés sur les bassins versants de la Pennelée, du Queffleuth, du Jarlot-Tromorgant, du Dourduff, du Douron et les ruisseaux côtiers entre Plouézoc'h et Locquirec ;

- De 50 à 80 kms de cours d'eau sont restaurés ou entretenus chaque année.

Moyens humains dédiés aux CRE :

- Julie Bertillon, technicienne rivière (DUT Génie de l'environnement, Master Gestion des habitats et des Bassins Versants).
- Sébastien Le Goff, technicien rivière (BTS Gestion et Protection de la Nature).

2) La préservation ou la reconquête de la qualité de l'eau.

Couramment appelées actions « bassins versants », ces actions ont été engagées fin 1998 et initialement mises en œuvre par rapport à un enjeu précis :

● **Enjeu eau potable** : objet du contrat de bassin versant « Bretagne Eau Pure » 2004-2006, sur les bassins versants du Jarlot et du Dourduff, en lien avec les prises d'eau de Lannidy (SIVOM Morlaix-St Martin) et Trevien coz (SIE de Lanmeur).

Objectif de maintenir et améliorer une qualité de l'eau brute destinée à la production d'eau potable conforme aux normes.

Deux paramètres posaient principalement problème, les concentrations en nitrates et en produits phytosanitaires. En conséquence, les principales actions mises en œuvre ont visé à améliorer les pratiques de fertilisation et de protection des cultures des agriculteurs et à améliorer les pratiques de désherbage des communes.

Depuis la fin des années 90, le Syndicat Mixte s'est impliqué dans la recherche de solutions contre la prolifération des algues vertes en baie de Locquirec :

● **Lutte contre les marées vertes en baie de Locquirec** : objet du contrat de bassin versant « Prolittoral » 2005-2008, sur le bassin versant du Douron.

Un premier contrat de bassin versant avait pour objectif de limiter la prolifération des algues vertes en réduisant les flux de nitrates parvenant à l'estuaire du Douron.

Depuis 2010, en réponse au plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, le Syndicat mixte du Trégor est également le porteur de projet du Plan Algues Vertes (PAV) visant à mettre en place un ensemble d'actions sur le bassin versant du Douron (actions agricoles et de création/entretien/restauration des zones humides et du maillage bocager). Ce projet a été validé en 2012 et après un an de mise en œuvre le bilan est plutôt encourageant.

Le projet ainsi que le bilan de l'année 1 sont présentés en annexes de ce document.

● **Le Contrat Territorial 2008-2012** : A l'issue de ces contrats, les années 2007 et 2008 ont été des années transitoires destinées à préparer un nouveau contrat de bassin versant appelé « Contrat territorial » pour la période 2008-2012 (signé le 10 décembre 2008).

A la différence des deux précédents le « Contrat territorial » et conformément aux nouvelles exigences de qualité fixées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Union européenne, le nouveau contrat de bassin versant appelé « Contrat territorial » doit permettre d'atteindre le « bon état écologique » des eaux superficielles, souterraines, douces et littorales en 2015 (2027 pour la problématique marées vertes en baie de Lannion, y compris la baie de Locquirec). Il n'est plus question d'agir pour un seul enjeu, d'où la prise en compte de nouveaux paramètres (phosphore, matières organiques, bactériologie, hydrobiologie, ...).

On retrouve dans le contrat 2008-2012 les principaux volets des programmes précédents :

- Amélioration des pratiques agricoles : mise en œuvre de Mesures Agri Environnementales (MAE)
- Amélioration des pratiques de désherbage des collectivités : plans de désherbage et promotion des techniques alternatives au traitement chimique.
- A la demande des Syndicats producteurs d'eau membres, le Syndicat Mixte a également soutenu la mise en œuvre des prescriptions et préconisations des Périmètres de Protection des différents Captages du territoire.

Par rapport aux programmes précédents, le territoire concerné est élargi : le contrat 2008-2012 concerne l'ensemble des rivières de la Pennée au Douron (ce dernier à partir de 2009, à échéance du programme Prolittoral). Un bilan évaluatif a été réalisé courant 2013.

Le rapport provisoire est également présenté en annexe de ce document.

Moyens humains :

- Anthony Gérard, directeur technique du SMT (DESS Agriculture et Environnement)
- Yann Binaut, animateur agricole (DEA Agronomie)
- Karine Bloc'h, technicienne suivi qualité et désherbage alternatif (Master Bassin Versant Eau et Sols)
- Maxime Salaün : technicien agricole (Ingénieur de l'ESITPA)

3) L'approche gestion des milieux naturels.

- Intervention sur le bocage : le programme « Breizh Bocage »

La gestion du bocage (entretien et restauration) est un nouvel axe de travail qui a été mis en place en 2008. Un bocage préservé a un effet positif sur la plupart des paramètres à prendre en compte dans la Directive Cadre sur l'Eau.

Depuis 2012, ce programme est ciblé sur le bassin versant du Douron et intégré de manière importante dans les projets d'exploitations agricoles du PAV par la reconstitution d'éléments bocagers.

Moyens humains :

- Cédric Billy, technicien Bocage (BTS Agricole)

- Les interventions concernant les zones humides :

La problématique des zones humides est à l'intersection des enjeux et interventions du Syndicat Mixte. La prise en compte des zones humides peut intervenir au travers de divers outils :

- les documents d'urbanismes, le Syndicat Mixte propose un appui technique aux communes pour l'inventaire des zones humides lors de la révision de leurs documents d'urbanisme ;
- les mesures agri-environnementales (contrat passé avec les agriculteurs volontaires pour l'entretien par fauche, pâturage extensif des parcelles) ;
- les travaux portant sur les prairies humides abandonnées présentant un potentiel important en matière de biodiversité, d'épuration de l'eau et d'expansion des crues. Depuis 2011 une vingtaine d'hectares ont été restaurés et sont maintenant gérés de façon extensive. Depuis 2012, cette action a également été intégrée au PAV par le biais des projets d'exploitations agricoles.

Moyens humains :

- Sylvain Paligot, technicien Zones Humides (Master en Eco-Ingénierie des Zones Humides).

- Les continuités écologiques :

Depuis 2009, le contenu du Volet Milieu Aquatiques, a été complété par des travaux de suppression d'obstacles à la continuité (destruction de seuils, création de passes à poissons et remplacement des buses par des ponts), en réponse aux objectifs de la DCE du bon état écologique.

Etude des mesures de protection contre les inondations dans les bassins versants de la rivière de Morlaix

Depuis les crues de décembre 2000 et janvier 2001, le projet de constructions d'ouvrages de régulation des crues a été relancé. Ce projet porte sur une quinzaine de petits ouvrages au lieu d'un seul ouvrage conséquent initialement proposé.

Le Comité de Pilotage, créé en 2001 pour encadrer cette demande, a missionné le Syndicat Mixte pour la mise en œuvre de deux études.

Ces études sont présentées en annexe de ce document.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor

Le SAGE est un outil de conciliation des usages (eau potable, assainissement, conchyliculture, baignade...) des eaux douces, littorales et des milieux aquatiques.

Les programmes de bassins versants portés par le Syndicat Mixte constituent la moitié des actions menées sur le territoire du SAGE Léon-Trégor.

Moyens humains administratifs et techniques des différents programmes:

- Hélène Le Roy : responsable administratif (Licence Administration Publique)
- Virginie Le Guen : adjointe à la responsable administratif (Maitrise Gestion des Ressources Naturelles)
- Natacha Romain : technicienne SIG (Master en Cartographie et Gestion de l'Environnement).